

6 mars 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IDSUD
(Eurolist)

Par courrier du 5 mars 2008, la société Financière de l'Echiquier (53, avenue d'Iéna - 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 22 février 2008, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société IDSUD et détenir pour le compte desdits fonds, 64 438 actions IDSUD représentant autant de droits de vote, soit 6,78% du capital et 5,14% des droits de vote de cette société (1).

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir au 5 mars 2008, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 76 000 actions IDSUD représentant autant de droits de vote, soit 8,00% du capital et 6,07% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 950 400 actions représentant 1 252 968 droits de vote.